



Démission en période d'essai

Par **stephanie**, le **03/06/2012** à **14:17**

Bonjour,

j'ai eu 3 mois de période d'essai, renouvelable 3 mois et cela fait donc 5 mois que je travaille chez eux et il me reste encore 1 mois de période d'essai

je m'aperçois que le poste ne me convient pas car beaucoup de route et cela ne me va pas car trop fatiguant et j'ai peur car j'ai eu un accident il y'a pas longtemps

je voudrais donc faire une rupture pendant cette période d'essai mais ma question est:

aurais-je droit à des indemnités de chômage pour me laisser le temps de trouver un autre travail?

Je travaille depuis l'âge de 16 ans (27 aujourd'hui) et je n'ai jamais été au chômage

merci pour votre retour,

Par **pat76**, le **05/06/2012** à **19:37**

Bonjour stéphanie.

Vous avez un statut cadre ou ETAM?

Vous pouvez rompre la période d'essai si vous le désirez, mais vous avez un préavis à

effectuer.

Pourquoi avoir attendu d'être presque à la fin de la période d'essai pour vous apercevoir que le poste ne vous convient pas.

Je ne suis pas certain que vous bénéficierez des indemnités de chômage puisque c'est vous qui mettez fin à la période d'essai.

Vous avez eu l'examen médical d'embauche à la médecine du travail?